

107

NORME INTERNATIONALE 5037

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Engins de manutention continue pour charges isolées — Transporteurs fixes à lattes (métalliques, bois) à arbres horizontaux — Code de sécurité

*Continuous mechanical handling equipment for unit loads — Fixed slat conveyors (metal or wood)
with horizontal shafts — Safety code*

Première édition — 1977-05-01

CDU 621.867 : 614.8

Réf. n° : ISO 5037-1977 (F)

Descripteurs : matériel de manutention, manutention continue, charge isolée, transporteur à palettes, matériel fixe, règle de sécurité.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5037 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 101, *Engins de manutention continue*, et a été soumise aux comités membres en février 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Finlande	Royaume-Uni
Allemagne	France	Suède
Australie	Inde	Tchécoslovaquie
Autriche	Japon	Turquie
Belgique	Mexique	U.R.S.S.
Bulgarie	Pays-Bas	Yougoslavie
Chili	Pologne	
Espagne	Roumanie	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Engins de manutention continue pour charges isolées — Transporteurs fixes à lattes (métalliques, bois) à arbres horizontaux — Code de sécurité

1 OBJET

La présente Norme internationale spécifie, en complément des règles de sécurité générales exposées dans l'ISO 1819, les règles de sécurité particulières aux engins de manutention continue pour charges isolées suivants : transporteurs fixes à lattes (métalliques, bois) à arbres horizontaux.¹⁾

2 DOMAINE D'APPLICATION

Les règles de sécurité établies dans la présente Norme internationale sont applicables quelle que soit la destination du matériel. Ces règles de sécurité limitent la responsabilité des constructeurs aux engins de manutention continue proprement dits, à l'exclusion des structures sur lesquelles ces équipements sont fixés.

3 RÉFÉRENCES

ISO 1819, *Engins de manutention continue — Code de sécurité — Règles générales.*²⁾

ISO 2148, *Engins de manutention continue — Nomenclature.*

4 RÈGLES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES

La réalisation et l'exploitation des transporteurs fixes à lattes (métalliques, bois) à arbres horizontaux pour charges isolées doivent satisfaire :

- aux prescriptions légales et locales intéressant la sécurité en général (voir appendice Z de l'ISO 1819);
- aux principes exposés dans le chapitre 1 de l'ISO 1819;
- aux règles générales exposées dans le chapitre 2 de l'ISO 1819;
- aux règles particulières suivantes :

4.1 Au stade de la construction (conception et fabrication)

4.1.1 En complément de la règle 2.1.7 de l'ISO 1819, les points de pincement créés par l'enroulement ou le change-

ment de direction des lattes doivent être protégés, ainsi que les chemins de roulement des chaînes dans toutes les zones normalement accessibles au personnel.

4.1.2 En complément des règles 2.1.2 et 2.1.3 de l'ISO 1819, sur les transporteurs inclinés ou non, un dispositif de sécurité doit être prévu (rives ou guidage supérieur) si des échappées occasionnelles sont normalement prévisibles (échappées dues, par exemple, à un arrêt en charge).

4.1.3 En complément de la règle 2.1.4 de l'ISO 1819, aucun dispositif de sécurité n'est obligatoire lorsque, simultanément, la masse de chacune des charges isolées est au plus égale à 50 kg et que la masse totale en charge sur la partie inclinée de l'appareil et correspondant au débit normal n'excède pas 500 kg.

4.2 Au stade de l'installation (conception, réalisation et mise en service)

4.2.1 Les transporteurs à lattes doivent être montés et alignés avec soin. Cela est non seulement valable pour la charpente, mais aussi pour les parties métalliques et les chaînes supportant les lattes.

4.2.2 Si le brin de retour est accessible au personnel, il doit être protégé dans les zones où il y a possibilité de cisaillement ou de pincement par les parties mobiles entre elles ou entre parties mobiles et parties fixes.

4.3 Au stade de l'utilisation (exploitation et entretien)

4.3.1 Des instructions précises visibles aux points de chargement devront être affichées indiquant la charge unitaire admissible, sa stabilité sur le convoyeur, son encombrement maximal, afin d'éviter tout accrochage ou basculement intempestif.

4.3.2 Conformément à la règle 2.3.5 de l'ISO 1819, le nettoyage manuel des tourteaux, chaînes et autres organes doit être interdit lorsque le convoyeur n'est pas à l'arrêt, et les dispositifs de mise en route condamnés.

1) Voir 2.21.041 de l'ISO 2148.

2) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 1819-1970.)